

# LE DEVOIR

VOL. CI N° 292

LE JEUDI 23 DÉCEMBRE 2010

1,10\$ + TAXES = 1,25\$

PROCRÉATION ASSISTÉE

## La Cour suprême ampute le Code civil du Québec

La décision d'hier légalise les contrats non rémunérés de mère porteuse, que le code québécois interdisait depuis 1994

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — L'accueil de prime abord favorable à la décision de la Cour suprême sur la procréation assistée, tombée hier, masque un effet potentiellement néfaste sur le Code civil du Québec, croient des observateurs contactés par *Le Devoir* hier.

«S'ils [les Québécois] souhaitent que le droit civil soit modifié, c'est vers l'Assemblée nationale, plutôt que les cours de justice, qu'ils devraient se tourner»

Dans cette décision, Thomas Cromwell, le juge nouvellement nommé, a tranché le différend entre deux groupes de quatre juges, l'un donnant raison à Ottawa et l'autre appuyant la position du Québec. M. Cromwell a pigé tantôt chez un groupe, tantôt chez l'autre. Mais, ce faisant, il a validé des dispositions de la loi fédérale (articles 8, 9 et 12) sur la procréation assistée qui entrent directement en conflit avec une quinzaine d'articles du Code civil de 1994, notamment l'article 541, qui prohibe «toute convention par laquelle une femme s'engage à procréer ou à porter un enfant pour le compte d'autrui». Le Code civil est clair: toute entente de ce type est «nulle de nullité absolue».

Or l'article 12 de la loi fédérale autorise le remboursement des «dépenses réelles» dans le cadre d'«activités de procréation». Autrement dit, comme l'écrivent les juges Louis Lebel et Marie Deschamps,

VOIR PAGE A 8: COUR

■ La cour donne en partie raison au Québec, page A 3

■ L'éditorial de Josée Boileau: Dix ans de paralysie, page A 6



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Plusieurs des compagnies impliquées dans le dossier sont liées au monde de la construction.

## Revenu Canada: vérifications complaisantes à grande échelle

L'enquête interne a déjà mené à six congédiements et trois suspensions

KATHLEEN LÉVESQUE  
ALEC CASTONGUAY

La tempête qui souffle à l'Agence du revenu du Canada tire notamment son origine d'un stratagème de vérifications de complaisance à grande échelle qui implique des fonctionnaires et des entrepreneurs. Des compagnies, dont certaines sont liées à l'industrie de la construction, ont ainsi monnayé leur tranquillité d'esprit afin de vaquer à leurs occupations sans être importunées par le fisc.

Comme l'a appris *Le Devoir* de sources diverses,

des fonctionnaires auraient mené des vérifications fiscales truquées sur des entreprises après s'être entendues avec celles-ci. Il s'agissait d'effectuer un

«Si les enquêteurs au dossier sont corrompus, l'entreprise s'assure d'une tranquillité pour un certain nombre d'années. On achète une vérification de complaisance pour acheter la sécurité.»

véritable travail d'analyse de la déclaration de revenus de l'entreprise, mais d'y «découvrir» seulement quelques éléments qui donnaient lieu à des conséquences mineures. L'entreprise devait alors

payer une cotisation pour l'impôt impayé.

En procédant ainsi, les compagnies en tiraient plusieurs avantages. D'abord, les entrepreneurs pouvaient cacher les plus grosses fraudes commises durant les années étudiées dans le cadre de la vérification de complaisance.

Ensuite, les entreprises étaient inscrites dans les registres de l'Agence du revenu du Canada (ARC) comme ayant fait

VOIR PAGE A 8: REVENU



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

BALADODIFFUSION

## Dans la bibliothèque de... Claude Meunier

Dix-sept minutes trente-cinq dans la tête de Claude Meunier. En octobre dernier, l'humoriste, comédien, auteur et réalisateur a ouvert la porte de sa bibliothèque à notre journaliste Fabien Deglise pour une visite guidée des livres de sa vie, visite qui s'est très vite transformée en introspection par les mots, comme en témoigne ce nouvel épisode de la balado du *Devoir*: Dans ma bibliothèque. Il y est question de froid, d'hiver, de solitude, des méandres de la psyché humaine, mais aussi de Gil Courtemanche, de Nancy Houston, d'Hergé, d'Ignacio et des Indiens d'Amérique. Entre autres. <http://www.ledevoir.com/dans-ma-bibliotheque/>

L'édition week-end du *Devoir* sera publiée demain plutôt que samedi

INDEX

7 783 13 02363 1	Annonces..... B 3	Idées ..... A 7
	Avis publics.. B 4	Météo..... B 6
	Bourse..... B 2	Monde..... B 5
	Culture..... B 8	Mots croisés. B 6
	Décès..... B 3	Sports..... B 6
	Économie..... B 1	Sudoku..... B 5
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

CÔTE D'IVOIRE

## L'ONU reconnaît l'ambassadeur d'Ouattara

■ Offensives diplomatique, financière et possiblement militaire contre Gbagbo

■ Le contingent des Casques bleus pourrait être renforcé



SIA KAMBOU AGENCE FRANCE-PRESSE

Les manifestations anti-Gbagbo se poursuivent quotidiennement dans les rues d'Abidjan.

La communauté internationale a encore accentué la pression qu'elle exerce en Côte d'Ivoire sur le président sortant, Laurent Gbagbo, qui refuse de reconnaître sa récente défaite électorale. De nature diplomatique, financière et militaire, les mesures prises ou envisagées hier pourraient inclure un renforcement du contingent de Casques bleus dans ce pays.

L'Organisation des Nations unies a fait savoir qu'elle reconnaissait Youssouf Bamba, l'ambassadeur désigné par Alassane Ouattara, considéré comme le véritable vainqueur de la présidentielle du 28 novembre.

La Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale, chargée de vérifier les lettres de créance des ambassadeurs auprès de l'ONU, a reconnu hier par consensus le nouvel ambassadeur et son équipe, ont indiqué des diplomates. L'Assemblée générale devrait entériner ce choix par un vote de routine aujourd'hui.

Le président de la Banque mondiale, Robert Zoellick, a d'autre part annoncé, à l'issue d'une entrevue avec le président français, Nicolas Sarkozy,

**Le premier ministre d'Ouattara a appelé l'ONU à envisager la force pour contraindre Gbagbo à quitter le pouvoir**

VOIR PAGE A 8: ONU

**ROLEX**

*Bijouterie Gambard*  
Vente et service technique  
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

## ACTUALITÉS

## Québec largue le Forum universel des cultures

ISABELLE PORTER

Québec — La Ville de Québec a finalement annoncé qu'elle ne voulait plus être l'hôte du Forum universel des cultures en 2016, un événement qu'elle s'est pourtant bien efforcée d'obtenir depuis un an.

Le maire de Québec, Régis Labeaume, a confirmé sa décision hier, tout juste avant de quitter pour les vacances. Pour justifier ce revirement, il invoque le manque «d'enthousiasme» des gens de Québec. Plutôt que d'avancer à «contre-courant», il a préféré se mettre au «diapason» de la population, a relaté son attaché de presse, Paul-Christian Nolin. Le peu de succès remporté par le dernier Forum à Valparaiso (Chili) cet automne ne serait pas non plus étranger à ce retrait.

**Le maire Labeaume invoque**

**le manque d'enthousiasme des gens de Québec**

D'après M. Nolin, la Ville avait engagé jusqu'à présent 250 000 \$ dans l'aventure, une somme comparable à ce qui avait été investi dans l'embauche, elle aussi avortée, de Clotilde Rapaille plus tôt cette année.

Le Forum, sur lequel comptait le maire pour donner plus de rayonnement international à la ville, devait coûter 100 millions de dollars et durer trois mois. Après des mois d'efforts, la Ville avait finalement obtenu le Forum cet automne, en proposant une candidature conjointe avec sa concurrente, la ville d'Amman, en Jordanie.

L'abandon du Forum universel des cultures succède à deux mauvaises nouvelles pour Régis Labeaume et son équipe: le rejet de la montagne choisie pour d'éventuels Jeux olympiques et les propos peu encourageants du commissaire de la Ligue nationale de hockey (LNH) quant au déménagement possible d'une équipe.

Le Devoir



Deux passagers à San Francisco ont vu leur vol pour Londres être annulé hier.

STEPHEN LAM REUTERS

Intempéries en Europe

## Lent retour à la normale dans les transports

Londres — Les principaux aéroports européens fonctionnaient hier, mais des annulations et des retards étaient encore à prévoir à cause des intempéries.

L'aéroport londonien d'Heathrow a fait savoir que 70 % des départs prévus seraient maintenus, soit environ 900 vols. Le personnel était à pied d'œuvre pour tenter d'ôter le verglas et la neige sur les pistes.

La foule était cependant moins imposante à Heathrow, avec des files d'attente moins longues devant les terminaux. Les écrans annonçaient que 11 vols sur une cinquantaine étaient annulés.

L'aéroport de Francfort, en Allemagne, a confirmé que le retour à la normale était progressif. Environ 70 vols ont été annulés, sur quelque 1300 prévus, par rapport aux 550 annulations mardi.

En France, la Direction générale de l'aviation civile a demandé aux compagnies aériennes de procéder à une réduction de 15 % des programmes de vols à

Roissy-Charles-de-Gaulle hier entre 18h et 23h, et de 25 % des programmes de vols à Roissy pour aujourd'hui, en raison de chutes de neige attendues.

Eurostar a précisé que le service entre Londres et l'Europe fonctionnait presque normalement. La compagnie demandait aux seuls clients munis de billets de se présenter dans les gares.

De nouvelles chutes de neige sont attendues notamment sur l'Angleterre, le pays de Galles et le nord de la France, mais elles ne devraient pas toucher Londres, selon les prévisionnistes.

Certaines parties de l'Europe sont restées touchées par des températures glaciales. Le Danemark a ainsi enregistré sa nuit la plus froide en 29 ans, avec -22,5 °C à Holbaek, à 65 km à l'ouest de Copenhague. L'aéroport international s'attendait toutefois à un programme de vols normal hier.

Associated Press

Travaux de réfection

## Les poids lourds seront bientôt interdits sur le pont Mercier

GWENAËLLE REYT

Des travaux de réfection empêcheront les poids lourds d'utiliser le pont Honoré-Mercier en direction de Châteauguay à partir du 29 décembre. Le ministère des Transports du Québec a annoncé hier que la structure en direction de l'ouest doit être renforcée. «Le pont Mercier date des années 1930. Nous effectuons des inspections régulières et nous avons programmé des travaux pour le printemps prochain», explique Guillaume Beauvillage, porte-parole du ministère des Transports du Québec. «Mais, lors d'une inspection récente, nous avons vu qu'il fallait renforcer les glissières du pont, car elles étaient détériorées. C'est de la prévention.»

Les travaux prévoient en premier lieu l'installation de glissières rigides en béton pour sécuriser les garde-corps en amont. «Il y aura moins de place pour circuler. Pour des raisons de sécurité, les camions seront interdits» de passage, prévient le porte-parole. La capacité portante du pont est également mentionnée, bien que les autocars, les véhicules d'urgence et les camions de déneigement soient, sans plus d'explication, exempts de l'interdiction.

La mesure est en place pour une durée indéterminée. Les 2800 camions qui passent quotidiennement sur l'axe seront détournés sur le pont Champlain ou le pont Monseigneur-Langlais, via l'autoroute 20 Ouest. La limite de vitesse sur le pont sera dorénavant de 50 km/h.

La deuxième phase des travaux, qui débutera au printemps 2011 et qui devrait se terminer en 2013, prévoit la réfection majeure de la structure. Le ministère des Transports n'a pas pu dire si l'interdiction de circulation allait se prolonger jusqu'à la fin des travaux. «Nous sommes en train d'étudier toutes les possibilités pour la circulation des poids lourds. Nous ne voulons pas leur nuire, mais la sécurité est plus importante que la fluidité», a conclu Guillaume Beauvillage.

Le Devoir

## Percé demande l'aide de Québec

Les vents ont été moins forts que prévu hier en Gaspésie

NELSON SERGERIE

Percé — La Ville de Percé demande à Québec d'être placée sur la liste des municipalités sinistrées à la suite des grandes marées qui ont causé passablement de dommages depuis mardi.

Le député de Gaspésie, Georges Mamelonet, a reçu à cet effet une demande du maire de Percé, Bruno Cloutier, hier après-midi, après avoir constaté les dommages causés à plusieurs infrastructures municipales.

«À Percé même, la promenade est très sollicitée. On a d'ailleurs plusieurs dégâts. Je viens d'ailleurs de faire appel à la Sécurité civile pour faire en sorte, à la demande du maire de Percé, que la ville soit inscrite en demande d'assistance. Il y a beaucoup de dégâts dus aux grandes marées», a indiqué le député, dans une entrevue accordée à La Presse canadienne.

Outre la promenade touristique, qui a été durement frappée par les fortes vagues poussées par des vents violents, on rapporte plusieurs dommages au réseau routier. L'eau englou-

issait, au plus fort de la tempête, le quai de Percé, mais elle a généralement épargné les résidences le long du littoral.

M. Mamelonet, qui revenait d'une tournée dans la municipalité au moment où il a été joint par La Presse canadienne, a précisé qu'à peine quelques infiltrations d'eau ont été rapportées dans des résidences jusqu'à maintenant.

Selon lui, l'inquiétude des citoyens est palpable: «Des gens qui résident sur le bord de l'eau et qui ont vu dans la nuit [d'hier] partir trois, quatre, cinq, dix pieds de terrain, ces gens-là peuvent être inquiets. On comprend bien ça. Il n'y a pas de risque pour la vie humaine jusqu'à maintenant», a-t-il ajouté.

Plus calme que prévu

Ailleurs autour de la péninsule, les rafales de vent moins fortes que prévu au moment de la grande marée ont donné un peu de répit aux Gaspésiens, qui doivent composer depuis lundi avec une importante dépression sur l'océan Atlantique.

Environnement Canada avait émis hier midi des avertisse-

ments que les vents soufflèrent jusqu'à 90 kilomètres à l'heure sur Gaspé et Percé et jusqu'à 100 kilomètres à l'heure aux îles de la Madeleine.

De plus, pour l'archipel madelinot, un avertissement d'onde de tempête avait été émis.

Les vents n'ont finalement pas dépassé les 70 kilomètres à l'heure aux îles et la vitesse était moindre le long du littoral au moment où la marée était haute, aux environs de 14h40, hier après-midi, ce qui a permis d'éviter des dommages importants.

Le maire des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau, souligne que les Madelinots sont habitués de subir de fortes tempêtes, même s'ils ressentent un peu d'inquiétude.

Du côté de Via Rail, un porte-parole, Elisabeth Huard, a mentionné que le train Chaleur qui quittait Montréal en direction de Gaspé hier soir s'arrêtera à New Carlisle ce matin. Un service d'autocar assurera le service entre New Carlisle et Gaspé.

La Presse canadienne

## La rectrice de Concordia tire sa révérence

GWENAËLLE REYT

Judith Woodsworth quitte ses fonctions de rectrice et de vice-chancelière, a annoncé hier le conseil d'administration de l'Université Concordia. D'après le communiqué, ce départ a lieu pour des raisons personnelles, et aucune précision n'a pu être obtenue.

«Je suis profondément reconnaissant envers Judith et je souhaite souligner son leadership, ses réalisations et son engagement depuis deux ans et demi», a déclaré Peter Kruyt, président du conseil d'administration de l'université, qui a précisé que Mme Woodsworth pourra toujours revenir comme professeure.

Née en France et élevée au Manitoba, Judith Woodsworth a longtemps travaillé comme professeure au Département d'études françaises de Concor-

dia. Par la suite, elle a été rectrice de l'Université laurentienne de 2002 à 2008.

En août 2008, elle a succédé à Claude Lajeunesse, qui avait quitté ses fonctions prématurément pour cause de différends avec la direction, et est devenue la première rectrice de Concordia. Ses efforts pour faire rayonner l'université anglophone ont été salués par le conseil d'administration, tout comme sa disponibilité pour les étudiants. «Ce fut un honneur pour moi de retourner à l'université où j'avais commencé ma carrière, il y a 30 ans, pour prendre cette fois-ci la direction, ne fût-ce que pour une courte période», a souligné la rectrice dans le communiqué. «Je souhaite un bel avenir à Concordia et je suivrai avec beaucoup d'intérêt les progrès des étudiants, des membres du personnel et du corps professoral. Je suis très fière de ce que

nous avons accompli ces derniers temps et j'apprécie énormément le soutien et les efforts fournis par la communauté universitaire et la communauté externe.»

Intérim

Durant les Fêtes, M<sup>e</sup> Bram Freedman, vice-recteur aux relations externes et secrétaire général, sera recteur suppléant jusqu'à ce qu'un recteur intérimaire soit nommé en janvier 2011. Le conseil d'administration lancera par la suite le processus de recrutement pour trouver un successeur. «Nous voulons prendre notre temps pour trouver la personne idéale. Nous espérons qu'elle pourra reprendre le mandat au début de 2012», a expliqué Fiona Downey, conseillère en relations avec les médias de l'Université Concordia.

Le Devoir

# Offrez l'eau bénite.

Expérience thermale 55 \$  
Forfait avec massage 125 \$  
Forfait bootcamp incluant le lunch 160 \$  
Forfait Pulpe fiction en amoureux 440 \$



balnea  
réserve thermale

## ACTUALITÉS



Procréation assistée

## La Cour donne en partie raison au Québec

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Rarement la Cour suprême aura-t-elle été aussi divisée. Pour son opinion tant attendue sur la procréation assistée, les neuf juges du plus haut tribunal du pays se sont séparés en trois groupes aux avis diamétralement opposés. En fin de compte, ils donnent raison à Québec sur presque toute la ligne: Ottawa n'avait pas le droit d'encadrer les pratiques médicales entourant l'infertilité humaine. Il reviendra à chaque province de légiférer — ou pas — dans ce domaine. Malgré cela, certains au Québec s'inquiètent des conséquences qu'aura ce verdict sur le Code civil. La pérennité de l'agence fédérale Procréation assistée Canada est quant à elle sérieusement compromise.

Québec contestait la loi fédérale sur la procréation assistée ayant été adoptée en 2004. Cette loi, plaideait Québec, empiète sur les compétences provinciales en imposant des normes à la pratique médicale dans les hôpitaux et les cliniques.

Quatre juges ont conclu que Québec avait entièrement raison et que tous les articles de la loi fédérale contestés par la province étaient invalides. Quatre autres juges ont conclu au contraire que le Québec avait entièrement tort et que tous les articles contestés étaient valides. Seul dans son coin, le juge Thomas Cromwell, le dernier nommé à la cour, a tranché que certains articles contestés étaient valides, d'autres pas. C'est donc son point de vue qui l'emporte, puisque, lorsqu'il considère un article comme invalide, il forme une majorité avec les quatre premiers juges, et lorsqu'il considère un article comme valide, il forme une majorité avec ses quatre autres collègues. Pas étonnant que ce jugement fasse 156 pages...

Essentiellement, cet avis de la Cour suprême tranche la question sur trois aspects essentiels de la loi:

- les pratiques médicales entourant les embryons et les gamètes (le matériel reproductif que sont les ovules et le sperme);
- le remboursement des donneurs de gamètes et des mères porteuses;
- l'agence fédérale Procréation assistée Canada (PAC).

Québec contestait l'article 10 de la loi, ayant trait au traitement du matériel reproductif et des embryons humains. Toute manipulation, modification, entreposage, importation, exportation ou élimination de ce matériel et de ces embryons devait s'effectuer dans le respect d'une réglementation fédérale à venir. Il s'agissait du cœur de la loi, encadrant les pratiques des cliniques de fertilité. Nenni, dit la cour. Aux provinces de se doter de tels règlements si elles le désirent.

Autre article contesté par Québec: celui qui permettait le remboursement de certaines dépenses encourues par les donneurs de gamètes et les mères porteuses (leur rémunération est interdite et cette interdiction n'était pas contestée). Un règlement à venir devait préciser cet article. Cette fois, la Cour suprême donne raison à Ottawa. Le gouvernement fédéral aura encore le droit de déterminer ce qui constitue une dépense raisonnable pouvant être remboursée par les cliniques de fertilité.

Enfin, Québec contestait une bonne partie du mandat de la nouvelle agence PAC. Celle-ci devait entre autres émettre, à l'intention des cliniques de fertilité, des licences leur donnant le droit de pratiquer. L'agence devait exiger des médecins qu'ils recueillent l'historique médical des donneurs de gamètes. Elle devait rendre cette information disponible aux personnes issues de la



KACPER PEMPEL REUTERS

Même si son opinion penche en faveur du Québec et des autres provinces, la Cour suprême est fortement divisée sur la question de la procréation assistée.

procréation assistée. Enfin, elle devait mettre sur pied un registre de toutes les personnes ayant donné des gamètes, des personnes ayant eu recours aux techniques de procréation assistée et des enfants nés de ces techniques. L'objectif visé était de pouvoir déceler des tendances médicales. Il s'agissait aussi de permettre aux enfants nés de donneurs anonymes de connaître quand même leur historique médical.

Tout cela a été invalidé par la Cour suprême du Canada hier. L'agence fédérale devra se contenter de fournir de l'information au public sur la procréation assistée en général et de conseiller la ministre fédérale de la Santé. Il faudra voir si Ottawa voudra continuer à payer 5,2 millions de dollars par année pour la maintenir. L'agence n'avait aucun commentaire à formuler hier sur l'opinion du tribunal. Le bureau de la ministre de la Santé, Leona Aglukkaq, a seulement indiqué qu'il allait «prendre le temps nécessaire pour lire cette décision».

Les interdictions prévues dans la loi (clonage humain, création de chimères, prélèvement de gamètes sur des mineurs, etc.) restent toutes en vigueur. Peut-être l'agence aura-t-elle le mandat de voir à leur respect.

## Une affaire de morale

Les deux groupes de quatre magistrats ont des opinions très divergentes sur la nécessité ou non que le gouvernement fédéral intervienne, par le truchement du Code criminel, dans ce domaine médical en pleine effervescence. La morale est au cœur de cette divergence. Un des critères permettant d'inscrire certains comportements dans le Code criminel est celui de la moralité. Québec plaideait qu'Ottawa avait utilisé le Code criminel comme un prétexte pour s'immiscer dans une compétence provinciale.

Chez les juges pro-Québec, on indique que «l'efficacité administrative», soit le désir de n'avoir qu'une seule loi à la grandeur du Canada,

«à elle seule ne peut pas justifier l'intervention législative de l'ordre fédéral». Selon eux, le critère de la moralité n'est pas au rendez-vous. «La procréation assistée n'était pas alors un mal qu'il convenait de réprimer, et elle ne l'est pas non plus aujourd'hui. Il s'agit d'un domaine en plein essor de la pratique médicale et de la recherche qui [...] comporte des avantages pour de nombreux Canadiens», écrivent-ils.

A l'autre bout du spectre, les juges donnant raison à Ottawa estiment au contraire que la morale est fortement présente dans ce dossier, qu'il y ait consensus ou pas dans la société. «Le Parlement a grandement intérêt à ce que des règles éthiques fondamentales régissent la création et la destruction de la vie», écrivent-ils. Ils poursuivent plus loin: «On conçoit aisément le préjudice corporel et psychologique susceptible d'être infligé aux personnes touchées. La manière dont on y recourt peut faire en sorte que les techniques de procréation assistée entraînent la vie ou la mort, la santé ou la maladie. Le recours abusif à ces techniques crée un risque sanitaire pour la population et peut légitimement être considéré comme un mal pour la santé publique auquel peut s'attaquer le droit criminel.»

Les juges de ce groupe énumèrent une panoplie de risques inhérents aux techniques de reproduction assistée médicalement: contamination des ovules et des spermatozoïdes, hyperstimulation ovarienne découlant du prélèvement d'ovules lors de fécondations in vitro, paralysie cérébrale et troubles respiratoires affectant certains enfants issus de grossesses multiples «auxquelles donne souvent lieu la procréation assistée». «On peut soutenir que l'activité qui risque sérieusement de causer de tels préjudices constitue un mal pour la santé publique et que le Parlement peut la criminaliser.»

**La pérennité de l'agence fédérale Procréation assistée Canada est sérieusement compromise**

Le Devoir

Réactions dans le milieu de la santé

## Le Québec se réjouit, les autres provinces sont perplexes

HÉLÈNE BUZZETTI  
ISABELLE PORTER

Québec et Ottawa — Perçu comme une grande victoire au Québec, le verdict de la Cour suprême est reçu avec perplexité dans les autres provinces dont les gouvernements n'ont toujours pas légiféré en la matière.

Le Dr François Bissonnette, de la clinique OVO à Montréal, voit dans le verdict la reconnaissance du fait qu'au Québec «l'encadrement des actes médicaux est bien fait». Cette victoire est d'autant plus marquée, dit-il, qu'elle survient au lendemain du bilan du programme de gratuité des fécondations in vitro (FIV). En effet, en trois mois à peine, le taux des grossesses multiples est passé de 17,2 % à 3,8 % au Québec.

«Ce que j'espère, c'est que les autres provinces vont apprendre de cet exemple. [...] [J'espère qu'elles] vont arriver avec un programme de financement et une solution au problème des grossesses multiples», poursuit le Dr Bissonnette.

Or, pour l'heure, le flou reste entier dans les autres provinces. Diane Allen, du Réseau Infertilité, est déçue du jugement, car elle y voit un retour à la case départ. «Cela a pris 10 ans de discussions avant qu'on n'obtienne une commission royale d'enquête, qui a duré quatre ans. On a eu six ministres de la Santé qui se sont succédés et on a attendu six ou sept avant d'obtenir une loi. Et qu'avons-nous aujourd'hui? Ce n'est pas clair dans mon esprit.»

Le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et l'Alberta appuyaient le Québec dans sa démarche. Aucune de ces trois provinces n'a tenté, dans le passé, d'encadrer les cliniques de fertilité.

En Saskatchewan, on se dit «très heureux» de la décision, tout comme au Nouveau-Brunswick d'ailleurs. Toutefois, la Saskatchewan estime qu'il est «trop tôt» pour décider si la province se dotera de règles pour combler le vide.

Même flou du côté albertain. En entrevue avec *Le Devoir*, le ministre de la Santé, Gene Zwozdesky, explique qu'il désire obtenir d'abord plus d'information. «J'ai demandé à mon ministère d'effectuer une révision des techniques de procréation assistée. Je veux voir ce qui se fait ailleurs et dans les autres provinces.» Il suggère d'en discuter entre homologues provinciaux lors d'une prochaine rencontre pancanadienne. Il y a deux cliniques de fertilité en Alberta.

Responsable de la protection de la vie privée dans une clinique de fertilité d'Hamilton (CAN-AM), Haimant Bissessar avance que le jugement «n'a aucun effet sur l'industrie des banques de sperme» et que le problème de la pénurie de donneurs (qui relève toujours d'Ottawa) demeure entier.

Selon Michelle Giroux, professeur de droit à l'Université d'Ottawa spécialisée en droit de la santé, on ne pouvait tolérer cet empiètement, même si la conséquence sera l'absence de règles dans certaines provinces. «Faut-il modifier l'ordre fédéral parce qu'on aimerait tellement ça que ce soit réglementé?» Elle note que, en trois ans d'existence, l'agence Procréation assistée Canada n'a jamais entamé de poursuites pour des activités illégales (et non contestées) comme la vente d'ovules, en plein essor dans Internet.

Le Devoir

## L'ancien ministre Jean-Paul Cloutier s'éteint

Québec — Jean-Paul Cloutier, ex-ministre des gouvernements de Daniel Johnson et de Jean-Jacques Bertrand, s'est éteint dimanche à l'âge de 86 ans.

Élu une première fois député de l'Union nationale dans Montmagny en 1962, il fut ministre de la Santé et ministre de la Famille et du Bien-être social de 1966 à 1970.

Le premier ministre du Québec, Jean Charest, a parlé hier d'«un ministre important [...] ayant jeté les bases de ce qui est devenu plus tard l'assurance-maladie et mis sur pied le réseau des foyers de personnes âgées du Québec».

Né à Saint-Paul-de-Montminy, dans la région de Chaudière-Appalaches, M. Cloutier avait d'abord été vérificateur et comptable d'une cinquantaine de municipalités et de commissions scolaires.

Il a œuvré dans le monde des médias, ayant été notamment directeur général du *Journal de Québec* dans les années 1980. Il fut également membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec de 1984 à 1986, membre de la Chambre de commerce de Québec et président de la Chambre de commerce de Sainte-Foy. En 1983, il a œuvré à la fondation de l'Opéra de Québec.

La Presse canadienne



MICHEL DAVID

La chronique de Michel David sera publiée demain

## Quel sort le PQ réservera-t-il à Pauline Marois en 2011?

JOCELYNE RICHER

Québec — Soixante-seize. C'est là sans contre-dit le nombre qui viendra hanter les jours et les nuits de Pauline Marois, d'ici le moment fatidique du samedi 16 avril 2011, vers 17 heures.

Car c'est à cet instant précis que son sort sera scellé: ou bien elle poussera un soupir de soulagement, pouvant continuer à espérer devenir en 2012 la première femme à occuper le poste de premier ministre du Québec, ou bien elle saura qu'à partir de là son leadership sera contesté et que ses ambitions politiques seront peut-être à jamais anéanties.

La chef du Parti québécois est bien au fait que, pour survivre politiquement, elle devra faire mieux que 76 %, lors du vote de confiance auquel participent les 2000 délégués présents au 16<sup>e</sup> congrès national du PQ, qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal, du 15 au 17 avril.

Toute performance supérieure à 76 % devrait lui servir de sauf-conduit jusqu'aux prochaines élections. À l'inverse, il est difficile d'imaginer qu'un score inférieur ne signifierait pas pour elle le début de la fin de sa carrière politique.

En juin 2005, en pareille circonstance, Bernard Landry avait obtenu 76,2 % d'appuis et avait aussitôt claqué la porte, humilié. Avant lui, un autre chef péquiste, Lucien Bouchard, de surcroît premier ministre, avait obtenu un score de 76,7 %, en novembre 1996, et avait menacé de tirer sa révérence avant de se raviser à contre-cœur.

## Plus facile ailleurs...

Dans d'autres partis, les choses paraissent tellement plus simples et plus faciles. En mars 2008, Jean Charest a reçu l'appui de 97,2 % des militants libéraux lors d'un tel vote de confiance. En novembre 2010, Gérard Deltell a obtenu un score équivalent, soit 97,1 %, de la part des militants adéquistes. Mais, au Parti québécois, reconnu de tout temps pour entretenir une relation ambiguë, voire d'amour-haine, avec ses chefs, de tels scores sont tout simplement impensables.

Pour sa part, chaque fois qu'on lui a posé la



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le leadership de Pauline Marois sera soumis à un vote de confiance le 16 avril.

question, Pauline Marois a toujours refusé de fixer un seuil minimal à atteindre pour continuer à diriger le parti. Mais, chose certaine, chaque décimale de plus que ce qu'ont obtenu Bernard Landry ou Lucien Bouchard sera interprétée comme une grande victoire, alors que chaque décimale en moins ouvrira la porte à tous les scénarios.

Le congrès d'avril 2011 — le premier du PQ en six ans — sera donc déterminant pour Pauline Marois, et ce, à plus d'un titre, car c'est aussi à cette occasion que le programme de la prochaine campagne électorale sera adopté.

Incontournable, la délicate question du prochain référendum sur la souveraineté sera à l'ordre du jour. Depuis qu'elle dirige le PQ, en 2007, Mme Marois n'a jamais bronché: pas question pour elle de s'enfermer dans un échec électorale fixé d'avance. Et, jusqu'à nouvel ordre, elle a réussi à faire passer l'idée que, une fois élue première ministre, elle en tiendrait un «au moment jugé approprié», sans trop de chemises déchirées autour d'elle.

## Avancer malgré les pelures de banane

En somme, en 2010, Mme Marois a démontré qu'elle pouvait continuer à avancer, malgré les

pelures de banane jetées sur son passage par des gens provenant de son propre camp.

Comme c'est souvent le cas au PQ, les pelures ont d'abord été lancées par ceux qu'on appelle affectueusement les «belles-mères», les anciens chefs du parti.

Un de ceux-là, Bernard Landry, est revenu à la charge pour dire que l'article 1 du programme du parti devait reprendre l'ancienne formule, soit la tenue d'un référendum «le plus tôt possible» dans un premier mandat.

L'ancien premier ministre Jacques Parizeau a lui aussi mis son grain de sel, en exprimant ses réserves sur la stratégie référendaire de Mme Marois. Il voudrait un plan de match plus musclé, qui comprenne la mise à jour des études sur la souveraineté.

Mme Marois n'était pas pour autant au bout de ses peines, se retrouvant une fois de plus sur la défensive, en novembre, en raison des pressions d'une cinquantaine de jeunes souverainistes prompts à contester, eux aussi, son projet de «gouvernance souverainiste», tout en chantant les louanges de Gilles Duceppe.

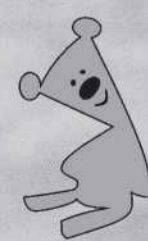
Rompue à ce genre de critiques et convaincue que la grogne était très marginale, Mme Marois est demeurée de glace, gardant le cap sur sa démarche, qui consiste, si elle prend le pouvoir, à gouverner «en parti souverainiste», tout en cherchant à rapatrier des pouvoirs d'Ottawa dans l'attente du grand soir.

Elle ne s'est pas non plus laissée démonter par le projet de son ex-collègue François Legault, qui est à rédiger un manifeste — promis pour l'automne puis remis à l'hiver — et à former un groupe de réflexion politique, prélude éventuel à un parti politique de centre-droite qui mettrait la souveraineté entre parenthèses.

Le réconfort — voire un signe encourageant en prévision du vote de confiance d'avril — est plutôt venu du côté des électeurs, qui lui ont réservé une belle surprise, à la fin de novembre, dans Kamouraska-Témiscouata, où le PQ a été élu après 25 ans de règne libéral.

La Presse canadienne

**Un toutou fait de peluche**, de ressources spécialisées, d'expertise professionnelle et d'outils et services de pointe.  
La Fondation et le Centre d'expertise Marie-Vincent viennent en aide aux enfants victimes de maltraitance.  
Svp, aidez-nous à les aider. Faites un don en ligne à [you-hou.com](http://you-hou.com).



**FONDATION  
MARIE-VINCENT**

L'ENFANCE, PAS LA VIOLENCE

## ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Madeleine Champagne, l'une des résidentes de l'hôtellerie de la Fondation québécoise du cancer à Montréal

## L'hôtel des survivants

La Fondation québécoise du cancer héberge des malades dans son hôtellerie

CAROLINE MONTPETIT

Il n'y manquerait que le soleil et la plage, si l'on en croit le témoignage de Claudette Tétrault, atteinte du cancer du sein. Non, nous ne sommes pas dans un hôtel aux forfaits tout compris, mais à l'hôtellerie de la Fondation québécoise du cancer, rue Champlain, à Montréal, où l'on héberge des cancéreux qui ont besoin de traitements de radiothérapie en ville.

Ce n'est ni un hôpital ni une infirmerie, mais un lieu où l'on vit, tout simplement, de préférence avec son conjoint, lorsqu'il peut suivre jusque-là, quitte à prendre trois repas par jour à la cafétéria de l'hôpital Notre-Dame voisin. Il est même possible d'y être heureux, selon Nicole Bilodeau, qui fait une rechute d'un cancer du sein qu'elle combat depuis quatre ans et demi, et qui fréquente assidûment les ateliers d'art-thérapie de l'hôtellerie.

Selon l'artiste Marcel Brault, qui anime ces ateliers, l'art peut

aider à lutter contre la maladie, entre autres par la couleur et la liberté d'expression. «*La couleur, ah, la couleur*», dit cet ancien élève de Pellan. Nicole Bilodeau, en tout cas, y a trouvé une raison de vivre. «*Je ne suis pas une malade, je suis un être humain*», dit Mme Bilodeau. Elle prévoit même exposer ses œuvres sous peu avec une autre cliente externe des ateliers, Julie Côté.

Lorsqu'on a le cancer, il faut vivre, donc, malgré la souffrance, une souffrance d'ailleurs beaucoup plus liée aux traitements de chimiothérapie qu'au cancer lui-même, qui, tout malin qu'il soit, ne fait souvent pas mal.

**Noël comme d'habitude**

Hier, l'hôtellerie de la Fondation québécoise du cancer avait réuni quelques-uns de ses locataires autour de la psychologue Marika Audet-Lapointe pour discuter de la façon de traverser la période des Fêtes lors-

qu'on est atteint du cancer, entre deux sessions de radiothérapie. L'hôtellerie fermera en effet ses portes pour trois jours autour de Noël, permettant aux locataires de retourner dans leurs familles, pour les roudir et recevoir de nouveaux patients entre Noël et le jour de l'An. Elle accueille en général des personnes vivant en région éloignée de Montréal, en Abitibi, dans les Laurentides, sur la Rive-Sud.

En général, les participants à l'atelier disaient tenter de vivre Noël comme d'habitude, à ceci près qu'il faudra peut-être recevoir un peu moins de monde, surveiller un peu plus sa diète, tenter de se reposer le plus possible.

Ils seront tous sans doute un peu plus forts grâce aux discussions qu'ils ont eues avec d'autres cancéreux, se libérant ainsi des tabous qui entourent leur maladie.

«*On associe trop le cancer à la mort*», dit Michel Beaudoin,

qui souffre d'un cancer des cordes vocales pour lequel il y aurait présentement un taux de rémission de 92 %. Dans les cas de cancers du sein et de la prostate, qui sont les plus courants, les taux de rémission voisinent aussi les 80 %, tout dépendant du moment où le cancer est diagnostiqué.

Mais le cancer est une maladie sournoise, qui se développe parfois à l'insu de tous, même lorsque les patients sont suivis par un médecin. Ainsi, celui de Julie Côté serait resté invisible à l'échographie si elle n'avait pas changé de posture au moment de l'examen. Celui de Richard Cournoyer n'a pas été dépisté aux examens, avant qu'on lui fasse une prise de sang, puis une biopsie.

Sournoise aussi en ce que cette maladie charrie de peur de mourir, qu'on peut peut-être combattre avec le désir de vivre, pour le temps qu'il nous reste.

Le Devoir

## Ferrandez veut sortir la loterie vidéo du Plateau

JEANNE CORRIVEAU

Moins d'appareils de loterie vidéo, c'est bien, mais pas du tout, c'est encore mieux. Voilà l'essentiel du message qu'a transmis, mardi, le maire de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, Luc Ferrandez, au président de Loto-Québec, Alain Cousineau. Avec l'appui de huit organismes de l'arrondissement, le maire Ferrandez a demandé aux autorités qu'aucun nouvel appareil ne soit installé dans le Plateau.

«*Il est reconnu que les appareils de loterie vidéo ont un effet particulièrement néfaste sur la santé publique*», a expliqué hier le conseiller municipal du Mile-End, Alex Norris, en évoquant la levée du moratoire décrétée par Québec sur l'octroi de nouvelles licences d'exploitation. «*On est donc très inquiet de voir que des demandes sont faites par des tenanciers de bar pour obtenir de tels appareils*», a-t-il ajouté.

M. Norris a rappelé que le tiers de la population du Plateau vivait sous le seuil de pauvreté et que l'arrondissement comptait un nombre élevé de bars, de tavernes et de boîtes de nuit disposant d'appareils de loterie vidéo (ALV). «*C'est une combinaison dangereuse, dit-il. En fait, notre préférence, c'est qu'il n'y ait pas d'appareil du tout. Ce n'est pas, selon nous, une bonne façon d'amasser de l'argent pour l'État québécois.*» Le lien entre l'utilisation de ces appareils et les problèmes de jeu pathologique, qui peuvent conduire au suicide, ne sont plus à démontrer, ajoute-t-il.

La réplique ne s'est pas fait attendre. «*Je m'étonne en fait que nul dans votre entourage ne vous ait informé de l'état de la situa-*

tion dans votre arrondissement, voire à l'échelle du Québec», écrit Alain Cousineau dans une lettre qu'il a fait parvenir hier au maire Ferrandez. Il y rappelle qu'en 2003 Loto-Québec a procédé à une reconfiguration de son réseau d'ALV partout au Québec, afin de revoir la répartition des appareils en fonction des conditions socioéconomiques des différentes zones.

À l'échelle du Québec, cette réforme s'est traduite par une baisse de 36 % du nombre des établissements comportant des ALV. Dans le Plateau, le nombre de licences est passé de 55 établissements, en 2003, à 38, en 2009, signale-t-il. Ainsi, on dénombre désormais 190 appareils sur le territoire du Plateau, comparativement à 248 six ans plus tôt.

Loto-Québec s'affaire par ailleurs à élaborer une nouvelle méthode d'attribution des appareils qui tiennent compte de l'indice de pauvreté. «*Dans ce contexte, il était déjà acquis que nous n'installerions pas de nouveaux ALV sur le territoire du Plateau-Mont-Royal*», précise M. Cousineau.

Le maire Ferrandez a repris sa plume hier après-midi pour porter à l'attention de M. Cousineau diverses statistiques publiées par l'Institut national de santé publique du Québec. Il a notamment rappelé que 62 % des suicides liés au jeu compulsif étaient commis par des personnes qui souffrent d'une dépendance à l'égard des ALV. «*À la lumière de ces chiffres, je suis encore plus consterné que Loto-Québec se contente d'une réponse laconique qui nie les impacts dévastateurs des appareils de loterie vidéo*», conclut M. Ferrandez.

Le Devoir

EN BREF

## Suncor écope d'une amende de 200 000 \$

Fort McMurray — Le géant pétrolier Suncor devra payer une amende de 200 000 \$ pour avoir déversé des substances toxiques pour les poissons dans une rivière du nord de l'Alberta. Suncor a reçu l'amende mardi, après avoir plaidé coupable à une infraction à la Loi sur les pêches fédérale. Environnement Canada a indiqué que la sanction avait été imposée parce que des effluents de substances toxiques avaient été libérés de bassins industriels si-

tués près de la rivière Steepbank, au nord de la ville de Fort McMurray. La plus grande partie de cette amende sera versée au Fonds pour dommages à l'environnement du gouvernement fédéral. Aucun porte-parole n'a pu être rejoint pour commenter le dossier. L'amende a été imposée le jour même où Ottawa a promis d'améliorer la surveillance de l'industrie des sables bitumineux d'un point de vue écologique, après la publication d'un rapport affirmant qu'il y avait des «*lacunes importantes*» dans le système actuel. — La Presse canadienne

## L'Insectarium fermera ses portes pendant six mois

JEANNE CORRIVEAU

Les araignées, scorpions et autres bêtes grouillantes qu'abrite l'Insectarium de Montréal prendront une longue pause de visiteurs. L'Insectarium sera fermé à compter du 3 janvier pour une période de six mois, afin de donner une cure de jeunesse à son exposition permanente.

Bien que le projet soit longuement mûri, les Muséums nature étaient demeurés discrets sur la fermeture prochaine de l'Insectarium, dont a fait état hier le journal *24 Heures*. On craignait que les visiteurs ne pensent que l'Insectarium serait fermé pendant la période des Fêtes, a indiqué Karine Jalbert, porte-parole des Muséums nature.

Cette pause prolongée permettra de préparer une toute nouvelle exposition permanente, qui s'intitulera *Nous, les insectes...*, indique Mme Jalbert. «*On a la même exposition depuis*

20 ans. Même si elle a évolué au fil des ans, on était rendu à un point où on avait vraiment envie de présenter le monde des insectes autrement.

L'Insectarium entend notamment accroître sa collection d'insectes vivants et mettre la main sur davantage d'insectes rares et surprenants. Le musée rouvrira ses portes au terme des travaux qui devraient être terminés en juin 2011 et qui coûteront 1,2 million de dollars. Mme Jalbert signale toutefois que la fermeture temporaire n'affectera pas la tenue de l'exposition *Papillons en liberté* qui se tiendra dans la grande serre du Jardin botanique, du 17 février au 25 avril.

Rappelons que, de mars à octobre 2010, l'Insectarium avait dû fermer ses portes en raison des moyens de pression exercés par les cols bleus de Montréal. Chaque année, ce musée accueille 350 000 visiteurs.

Le Devoir



INSECTARIUM DE MONTRÉAL

L'Insectarium accueillera les visiteurs jusqu'au 2 janvier.

LE DEVOIR

SERVICE À LA CLIENTÈLE

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

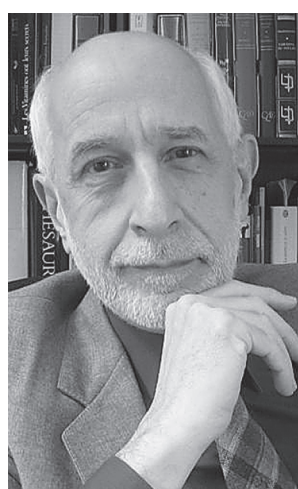
Vendredi, 24 décembre : FERMÉ  
Lundi, 27 décembre : FERMÉ  
Vendredi, 31 décembre : FERMÉ  
Lundi, 3 janvier : FERMÉ

Pour être effectives le 28 décembre, les demandes de suspension d'abonnement doivent nous parvenir au plus tard le 23 décembre avant 10h.

Pour être effectives le 4 janvier, les demandes de suspension d'abonnement doivent nous parvenir au plus tard le 30 décembre avant 10h.

PUBLICATION ET LIVRAISON

AUCUNE PUBLICATION LE SAMEDI 25 DÉC. AINSI QUE LE LUNDI 27 DÉC.  
L'édition du samedi 25 déc. sera livrée à tous les abonnés le vendredi 24 déc.  
AUCUNE PUBLICATION LE SAMEDI 1<sup>ER</sup> JAN. AINSI QUE LE LUNDI 3 JAN.  
L'édition du samedi 1<sup>er</sup> jan. sera livrée à tous les abonnés le vendredi 31 déc.



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat  
L.L.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

L'ALLIANCE DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉLÉGANCE.

GLAMOUR DATE

TUDOR  
TUDORWATCH.COM

Bijouterie Gambard  
Vente et service technique  
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

# ÉDITORIAL

Montréal

## Dix ans de paralysie

La fin de 2010 est aussi la fin d'une décennie. Une décennie qui aura été tragique pour la métropole québécoise. Pendant ces dix ans, Montréal a fait du surplace, paralysée par des structures lourdaudes. Et quand le gouvernement du Québec prend le leadership de projets, ceux-ci s'enlisent dans des débats littéralement schizophréniques, comme dans le cas du CHUM. Résultat: Montréal a besoin d'un nouveau démarrage.

**M**

ontréal, le Montréal que l'on connaît aujourd'hui, est né de sa fusion avec ses banlieues, dont c'était le dixième anniversaire cette semaine. On voulait rétablir une équité fiscale et donner à la métropole un poids économique et démographique lui permettant de concurrencer les grandes villes nord-américaines. La résistance des banlieues a conduit à un processus de défusion partielle qui a produit un monstre à trois têtes.

Trop de chefs gâtent la sauce. C'est ce qui arrive à Montréal, dont l'administration est dysfonctionnelle. Non seulement est-il difficile de prendre des décisions, mais les lourdeurs de la structure composite mise en place sont inhibitrices. Elles brisent le dynamisme de ses dirigeants et éloignent les hommes et les femmes qui pourraient être les leaders dont Montréal a besoin.

Le drame de Montréal est qu'elle n'est pas libre de ses choix. Dans les faits, toutes les grandes décisions se prennent à Québec: pensons à l'échangeur Turcot ou au contrat de construction des nouveaux wagons du métro, aux problèmes de financement de l'UQAM ou encore aux centres hospitaliers universitaires. Normal, dira-t-on, puisque l'argent et les pouvoirs se trouvent à Québec, ce qui ne donne pas pour autant la capacité de bien comprendre la métropole et ses besoins. Ni, non plus, la capacité de bien faire les choses.

L'intervention du gouvernement québécois aura été, ces dernières années, démobilisatrice. Son plus grand échec à cet égard aura été sa gestion du dossier du CHUM, au sujet duquel on a annoncé cette semaine un autre allongement de l'échéancier et de la facture. Certes, le CHUM finira par devenir réalité et il sera alors sans aucune doute la septième merveille du monde de la santé. Mais sera-t-il terminé en 2019 comme on nous l'assure? Coutera-t-il bien 2,1 milliards, comme on le prévoit maintenant? Les gestionnaires de ce projet et les ministres responsables ont conduit les Montréalais dans tellement de bateaux depuis 18 ans qu'on ne peut les croire.

Quels que soient les mérites du projet, et il en a beaucoup, le CHUM est depuis longtemps un échec. Ce projet devait être le symbole du Montréal ville des savoirs dont le maire Tremblay nous parlait tant il y a quelques années. Cela finira par l'être car, il ne faut pas l'oublier, ce sont trois centres hospitaliers universitaires, plus un centre de recherche, que l'on construira au coût de cinq milliards. Mais, entre-temps, le CHUM est devenu le symbole de l'immobilisme de Montréal, de son incapacité de bouger.

S'il en est ainsi, c'est qu'il y a des causes bien identifiées. D'abord, des problèmes de structures et de leadership. La solution se trouve d'abord à Québec, qui doit admettre son erreur et la corriger. Il faut que le gouvernement québécois comprenne ce que sont les besoins d'une métropole dynamique. Bien assumé, le leadership de Québec permettrait l'émergence d'un nouveau leadership à Montréal. Car, convenons-en, qui aujourd'hui voudrait être maire de Montréal?

Procréation assistée

## Rien d'acquis

On n'en sort pas (en sortira-t-on jamais?), la décision de la Cour suprême sur la procréation assistée met en scène deux conceptions diamétralement opposées du fédéralisme, et le Québec, comme le démontre *Le Devoir* aujourd'hui, perd des plumes dans l'aventure.

En quoi, en effet, faut-il se réjouir que le Québec puisse régler l'aspect «service de santé» de la procréation assistée — dans ce cas-ci tout ce qui touche à la recherche et à la pratique médicale? C'est exactement ce que prévoit la Constitution! Doit-on maintenant applaudir quand les provinces préservent des droits qui leur sont acquis dans le pacte fédératif?

Il y a par contre matière à inquiétude quand on constate, encore une fois, à quel point la tradition civiliste du Québec est facilement oubliée par la Cour suprême. Dans le camp des quatre juges pour qui le pouvoir fédéral doit ratisser large, c'est comme si celle-ci n'existait pas. Pour ces juges, dont le juge en chef Beverley McLachlin, la procréation assistée relève d'une question morale, pour ainsi dire d'une pratique douteuse, qui ne peut être encadrée qu'en passant par le droit criminel, qui relève d'Ottawa.

Dans cette veine, Mme McLachlin ne fait donc jamais mention du fait qu'au Québec il y a un consensus social autour du principe même de la procréation assistée. D'ailleurs, le Code civil et la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoient déjà des règles sur le consentement à des soins de santé ou les contrats de mère porteuse.

Mais sur ces points précis, grâce à l'appui du juge Thomas Cromwell, c'est l'interprétation du fédéralisme-qui-gobe-tout qui l'emporte. Pourquoi? Le juge Cromwell — à qui l'on doit ce jugement alambiqué puisqu'il a appuyé parfois un camp, parfois l'autre — ne l'explique guère. Ce qui n'est pas étonnant puisqu'il règle en cinq pages ce que ses collègues ont mis 70 pages par camp à élucider! Cette désinvolture du juge Cromwell a toutefois pour conséquence de laisser la porte ouverte à de futures érosions du pouvoir des provinces de la part de la Cour suprême.

Il faut en effet noter que, dans leur décision, les quatre juges «pro-provinces» de la Cour ont d'abord rappelé que «le souci du maintien de l'équilibre fédératif doit être présent à chacune des étapes de l'analyse constitutionnelle». Cela devrait aller sans dire dans ce pays aux pouvoirs partagés, et pourtant ce souci d'équilibre n'est même pas abordé par le camp de la juge en chef! Pour celle-ci, il s'agit d'abord de trancher si le fédéral a exercé un pouvoir légitime. Après, on pourra voir si c'est vraiment embêtant qu'il empiète en plus sur le pouvoir des provinces... Évidemment, avec une telle grille d'analyse, il y a toujours un justificatif à portée de main.

À un juge près, même un sujet aussi lié aux provinces que la santé, via la procréation assistée, aurait donc pu relever définitivement, et en totalité, du fédéral. Qu'en sera-t-il la prochaine fois?

jboileau@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

### Personne n'y croit!

Le ministre Yves Bolduc tente de convaincre les Québécois que la construction en PPP du CHUM est une bonne affaire, mais personne n'y croit car l'élite québécoise n'y croit pas. Il y a d'abord le vérificateur, Renaud Lachance, qui a déclaré que le choix de ce mode a été fait «sans réelle analyse critique experte et indépendante». L'ex-président de l'Ordre des ingénieurs et celui de l'Ordre des architectes se sont prononcés tous deux en 2009 contre le «dogme» des PPP. Un sondage Léger Marketing effectué en 2009 a montré que, chez l'Association des économistes québécois, 32 % seulement favorisent le mode PPP. En se rapportant au projet de l'A-30 en PPP, les ingénieurs de l'État ont déclaré que les économies annoncées par le gouvernement sont une «fiction». Il y a aussi une coalition de médecins et le PQ qui ont tenté sans succès de raisonner le gouvernement. Enfin parmi les opposants il y a aussi le président de Bombardier Pierre Beaudoin qui, lors d'un débat au Milken Institute à Los Angeles, a souligné qu'il «côûtait beaucoup plus cher aux compagnies qu'aux gouvernements pour emprunter de grandes sommes d'argent» parce qu'elles sont moins bien placées pour financer des projets.

Jean-Marie Desgagné  
Québec, le 21 décembre 2010

### Spécialiste de la médecine familiale...

Je n'aime pas l'attitude du Dr Barrette. Qu'il s'adresse au public (la campagne de vaccination de l'année dernière) ou à ses collègues omnipraticiens, c'est toujours avec cette assurance peu subtile qui caractérise les détenteurs de la vérité absolue. Je ne sais pas si les

médecins spécialistes sont surpayés ni si les médecins de famille sont sous-payés. Quand on vit avec un revenu inférieur à 20 000 \$ par année, on est très mal placé pour comprendre les difficultés financières de ceux qui gagnent au-dessus de 100 000 \$...

Ce qui me dérange quand je lis les interventions du Dr Barrette (*Le Devoir* du 21 décembre), c'est qu'on en arrive à se demander de qui ou de quoi il est question. Parle-t-on réellement de la relation si délicate et si importante entre le patient et son médecin? Selon lui, les médecins de famille devraient traiter davantage de malades; ainsi, payés à l'acte, ils gagneraient plus d'argent. Logique, mon cher Watson. Tout n'est qu'affaire de chiffres et de calculs. Il faut être productif. Sauf qu'ici il ne s'agit pas du montage de cuisinières, d'ordinateurs ou de voitures, car il est question de personnes qui souffrent et sont inquiètes. Elles n'ont pas besoin d'être «réparées», mais d'être écoutées. Un bon diagnostic nécessite du médecin de famille une disponibilité et une attention qu'en général il ne peut même pas offrir présentement.

Il se prescrit et se consomme une quantité incroyable de médicaments aujourd'hui, dont de nombreux calmants et antidépresseurs. Ce type de médecine a un coût élevé et est beaucoup moins efficace que nous voudrions le croire. Beaucoup de gens se sentent mal compris et mal soignés; c'est d'ailleurs pourquoi les médecins parallèles jouissent d'une telle popularité. Les propositions du Dr Barrette, «rationnellement» basées sur des statistiques et des évaluations mathématiques, feraient peut-être merveille pour le salaire des omnipraticiens, mais je doute fort qu'elles améliorent la qualité de la médecine familiale au Québec.

Manon Gingras  
Le 21 décembre 2010

### Stratégie inutile

C'est avec beaucoup de déception que j'ai parcouru les derniers communiqués de presse de la FMSQ. Je trouve que la stratégie agressive des chefs syndicaux médicaux est délétère et inutile de surcroît. Je profite de l'occasion pour témoigner tout mon appui et mon encouragement à mes confrères médecins de famille, qui exercent un métier difficile et exigeant mais essentiel, auquel aucun spécialiste ne pourrait suppléer.

Caroline Noël  
Médecin psychiatre  
Le 22 décembre 2010

### «The Grand Seduction»

Un remake du film québécois *La Grande Séduction* sera tourné en 2011 à Terre-Neuve par un cinéaste originaire de l'Alberta et produit par Roger Frappier, le même qui avait produit l'original. Les Canadiens anglais seraient-ils devenus aussi capricieux que les États-Uniens, qui ne peuvent tolérer de voir des films dans une langue autre que la leur?

Je ne dis pas, si le film original avait été raté, mais il ne l'a pas et il eut, en outre, beaucoup de succès en 2003. Une version sous-titrée en anglais, *Seducing Doctor Lewis*, avait même été montrée dans les salles du Canada anglais en 2004.

En passant, jamais l'inverse n'aurait été possible, à savoir que le remake d'un film canadien anglais soit réalisé au Québec. On nous aurait balancé: «Contentez-vous des versions doublées et sous-titrées en français!»

Qu'on y pense, ce remake, fait pour une bonne part avec les deniers des Canadiens et des Québécois [...], empêchera un film original d'être tourné. Inadmissible!

Sylvio Le Blanc  
Montréal, le 22 décembre 2010

LIBRE OPINION

## Nous faire cadeau de la vie

CHARLES-MATHIEU BRUNELLE  
Directeur des Muséums nature de Montréal

GILLES VINCENT  
Directeur du Jardin botanique

ANNE CHARPENTIER  
Directrice de l'Insectarium

L'année 2010 aura été l'Année internationale de la biodiversité. Ce fut également celle, en octobre dernier, du Sommet de Nagoya sur la biodiversité, qui comptait notamment, parmi ses événements majeurs, la 10<sup>e</sup> réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. Alors que l'année tire à sa fin, nous devons nous résoudre à constater le peu d'écho qu'ont eu ici ces événements.

Nous étions présents à Nagoya, où 193 pays ont signé un accord qualifié d'histoire par la plupart des observateurs. Toutes les parties ont reconnu que l'objectif de réduction de la perte de biodiversité, fixé lors de la création de la Convention sur la diversité biologique au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, n'a pas été atteint. Il y a cependant quelques relatives bonnes nouvelles, notamment un ralentissement majeur de la déforestation de la forêt amazonienne, l'un des plus grands réservoirs de la biodiversité sur la planète.

Cette fois, la vingtaine de cibles plus concrètes qui ont été négociées sont très encourageantes. Surtout que les pays ont éga-

lement affirmé leur volonté de travailler ensemble et se sont engagés à produire, au cours des deux prochaines années, leurs propres plans d'action, inspirés du cadre international. Les parties se sont notamment entendues pour réduire de moitié la perte des habitats, augmenter les réserves naturelles mondiales de 17 % et les aires marines et côtières de 10 % d'ici 2020.

Les dernières années ont essentiellement été des années de prise de conscience, d'accumulation de données scientifiques et d'analyses qui ont favorisé une meilleure compréhension de cet enjeu vital qu'est la perte de la biodiversité. Nous savons désormais, par exemple, que 25 % à 50 % des espèces disparaîtront d'ici la fin du siècle à cause des changements climatiques, des espèces envahissantes, de la destruction et de la fragmentation des habitats, de la pollution, de la surexploitation de certaines espèces et de certains habitats et de l'accroissement constant de la population humaine.

Il est maintenant temps d'agir! Quelque 18 000 personnes, politiciens, fonctionnaires et spécialistes de la question étaient présents au Sommet de Nagoya. La plupart des gouvernements se sont engagés à agir pour la préservation de la diversité biologique mondiale. Nous sommes convaincus qu'un vaste mouvement populaire doit maintenant voir le jour, afin que l'impact des efforts officiels puisse être durable.

Il est fondamental que la population intègre à son quotidien la compréhension de

ce qu'est la biodiversité. Pour cela, il faut qu'elle rétablisse des liens avec la nature, en toute simplicité. Que chacun ait l'occasion de voir la beauté de la nature, de la sentir, de la toucher, de l'écouter et bien sûr de la goûter, puisque c'est elle qui nous nourrit. Même en plein hiver, c'est possible! Même en ville. Et particulièrement à Montréal, qui est l'hôte du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies depuis 1996.

La biodiversité inclut toutes les formes de vie sur Terre: mammifères, reptiles, plantes, insectes, champignons, bactéries, algues... Et les êtres humains aussi. Les espèces interagissent constamment les unes avec les autres pour tout simplement continuer d'exister. Vous comprendrez donc que notre survie dépend totalement de la diversité biologique et des ressources que nous fournit notre planète. Il faut que le respect de la nature devienne le réflexe qu'il n'aurait jamais du cesser d'être. Et que tous ceux qui l'auront compris agissent en conséquence et se fassent ensuite les porteurs du message. Avec joie.

À quelques jours des fêtes de fin d'année, nous nous invitons à prendre une pause durant notre magasinage de Noël et à nous interroger individuellement et collectivement sur le manque d'intérêt que semble susciter la nature. Peut-être déciderons-nous alors de nous faire le plus beau des cadeaux, celui de la vie; celui de créer ensemble un «espace pour la vie».

## IDÉES



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Selon Roméo Bouchard, il faut s'orienter vers un financement modulé en fonction des revenus, de la taille, des pratiques et de la localisation des fermes.

## AGRICULTURE

## Les leçons d'une crise créée par l'UPA

ROMÉO BOUCHARD

Coordonnateur de la Coalition SOS-Pronovost

**C**oincée entre le gouvernement, l'industrie de la motoneige en région et ses propres membres, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a dû faire marche arrière dans un affrontement qui a duré toute l'année et qu'elle a créé de toutes pièces pour tenter de faire dérapier la restructuration de l'agriculture préconisée par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec.

L'opinion publique n'a tout simplement pas cru qu'un ajustement progressif et modulé du calcul des coûts de production servant à établir le montant des prestations de sécurité du revenu agricole allait provoquer une hécatoche chez les agriculteurs. Et avec raison, car ceux qui ont le plus à perdre avec cette mesure, somme toute limitée et justifiée, sont principalement les grands producteurs (moins de 10 %), les prestations étant calculées essentiellement sur la base des volumes de production. Ce sont d'ailleurs eux aussi qui profiteront de la redistribution des surplus s'il y en a.

Il aurait été beaucoup plus juste que ces surplus éventuels soient affectés à l'adaptation des petites entreprises touchées par la réforme, à une majoration de l'aide aux productions ne bénéficiant pas de l'ASRA ou à la mise en œuvre de programmes d'aide à la multifonctionnalité (y compris, entre autres, les primes à la nordicité et à l'agriculture biologique).

Ce faisant, l'UPA a entraîné ses membres dans un combat sans issue, affaiblissant ainsi considérablement son capital d'estime et son rapport de force. Mais cette crise artificiellement provoquée nous a cependant permis de faire deux constatations essentielles pour la suite des choses.

## C'est le modèle qui est en cause

Première constatation: la crise des agriculteurs dans les productions hors gestion de l'offre ne vient pas du resserrement des programmes de sécurité du revenu agricole (ASRA), mais bien, comme l'a constaté le rapport Pronovost, du modèle agricole en place. L'ASRA est d'ailleurs une pièce majeure de ce modèle qui favorise systématiquement les grandes productions commerciales et la concentration des entreprises de transformation et de com-

mercialisation. L'industrie porcine, qui exporte 70 % de sa production et ne survit que par l'ASRA depuis plusieurs années déjà, a été le fer de lance de ce modèle où nous sommes désormais déclassés par les pays émergents et les États-Unis.

La crise n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle. La solution à la crise n'est donc pas dans un programme de protection contre les risques qui favorise la concentration (comme l'ASRA), mais dans la restructuration et la réorientation du secteur agricole comme le recommande le rapport Pronovost.

## L'UPA fait fausse route

Deuxième constatation: l'UPA fait fausse route en s'opposant à la réforme structurelle proposée par le rapport Pronovost et en refusant toute mise à jour de ce qu'elle considère comme le modèle agricole québécois, mais qui est en fait le modèle agricole qu'elle a mis en place et qu'elle contrôlerait jusqu'ici totalement. Ce modèle repose sur quatre piliers: 1) le régime de sécurité du revenu basé sur les coûts et les volumes des productions commerciales, financé aux deux tiers par l'État (ASRA); 2) les plans conjoints contraignants de mise en marché dans chacune des productions; 3) le contrôle du territoire agricole réservé aux fermes de plus de 100 hectares; 4) le syndicat unique et obligatoire.

La seule façon de sauver notre agriculture, c'est de la restructurer de façon à assurer la diversité des productions, l'efficacité des entreprises et le rôle social et territorial de l'agriculture, et de permettre le développement d'une agriculture multifonctionnelle, de productions de plus-value et d'une mise en marché de proximité; en somme, réorienter notre agriculture vers nos besoins, nos attentes et nos marchés, avec des produits qui sont particuliers à chacune de nos régions et au Québec.

Des milliers d'entrepreneurs agricoles, de fermiers et d'artisans sont déjà à l'œuvre dans ce sens, mais leurs produits ne pourront se développer et devenir accessibles à tous que si on élimine les barrières et les obstacles auxquels ils se frappent chaque jour, au niveau des structures en place pour le financement, la mise en marché, l'accès aux terres agricoles et la représentation. Ces structures doivent être ajustées aux besoins et aux marchés d'aujourd'hui.

Il faut s'orienter vers un financement modulé en fonction des revenus, de la taille, des pratiques et de la localisation des fermes, plutôt que des seuls

volumes de production; il faut faciliter le développement de produits différenciés et de circuits courts de mise en marché, plutôt que des seuls produits génériques; il faut rendre le territoire agricole accessible aux nouvelles productions et aux projets issus de la collectivité, plutôt qu'aux seules fermes industrielles; enfin, il faut permettre à tous les groupes de producteurs d'être représentés adéquatement, plutôt que par un syndicat unique contrôlé par les grandes productions. Et il est possible de réaliser cette ouverture sans détruire la solidarité des agriculteurs entre eux et avec la collectivité.

## Nouvelle politique agricole

Il faut se réjouir que le gouvernement n'ait pas reculé dans cette phase décisive de la réforme. La prochaine étape est maintenant la proposition d'une nouvelle politique agricole dans un livre vert, considéré comme l'héritage de Claude Béchard, qui devrait être rendu public sans délai afin que toute la population puisse débattre des orientations proposées pour relancer notre agriculture autrement que par des prestations d'assurance. Ce débat doit aboutir sans tarder à l'adoption des modifications requises dans les principales lois agricoles (financière agricole, mise en marché des produits agricoles, protection du territoire et des activités agricoles, aménagement et urbanisme, producteurs agricoles).

Dans la mesure où le gouvernement respectera l'essentiel des recommandations du rapport Pronovost, il est important que les partis d'opposition et l'UPA, s'ils veulent garder l'estime du public et des agriculteurs, mettent fin à l'obstruction systématique qu'ils ont opposée jusqu'ici à la réforme et participent de bonne foi au débat, plutôt que de continuer par intérêt, entêtement ou aveuglement à mettre en danger l'avenir de ceux qu'ils représentent et l'économie de leurs collectivités. La crise qu'on vient d'éviter en est la preuve.

Les recommandations du rapport Pronovost sont sages, équilibrées et réalistes et elles font l'objet d'un large consensus à tous les niveaux de la société québécoise. Le statu quo n'est plus soutenable. Si nous ratons ce rendez-vous, notre dépendance envers les grandes multinationales de l'agroalimentaire n'aura plus aucune limite. Quarante-huit ans de monopole n'ont pu freiner cette dépendance. Vingt années de domination de l'UPA sur le ministère de l'Agriculture ont fait sombrer le financement agricole dans une quasi-banqueroute. Le Québec doit tirer une leçon de son histoire.

## Pour le respect des enfants du monde

AMÉLIE LAIR-GUILBAULT, MURIELLE BANACKISSA ET THIERRY LAMY BRUNELLE

Élèves de cinquième secondaire du collège Saint-Jean-Vianney

**C**haque année, 300 000 enfants rejoignent contre leur volonté les forces armées locales. Un million sont enrôlés dans le commerce du sexe.

Cent millions exécutent des travaux pénibles et dangereux pendant lesquels ils sont gravement mutilés.

N'est-ce pas un monde parfait dans lequel nous vivons?

Quelle admirable façon de donner l'exemple, vous, chers adultes.

Vous qui réclamez le respect de la part des plus jeunes, en prétendant qu'il vous est dû.

Vous utilisez leur naïveté comme une arme que vous pointez contre eux pour en arriver à vos fins, les plus ignobles qu'elles puissent être.

Pensez un instant à la gravité des actes impardonnables et dommageables que vous leur infligez tant au niveau physique que psychologique: coups incessants, strangulations, brûlures, persécutions, humiliations, menaces.... Et ce, parce qu'ils auront tenté de se raccrocher à la vie.

De quoi rassurer le cœur d'une mère...

Pourquoi éprouvez-vous un tel besoin de retirer la jeunesse d'un enfant, simplement pour combler vos pulsions perverses?

## Privés de repères

Ce message s'adresse à tous les gouvernements qui ferment leurs yeux sur les problèmes d'abus contre des enfants dans leur pays, à tous les Thomas Lubanga ainsi qu'à tous les dirigeants des forces armées locales de l'Afghanistan, de la République démocratique du Congo, des Philippines, du Myanmar, du Népal, du Tchad...

Vous capturez ces enfants, leur privez de tous leurs repères, leur faites subir des lavages de cerveau, leur donnez des armes, les transformez en machine de guerre afin qu'ils attachent, sans jamais, en aucun cas, réfléchir à leurs actes. Ainsi, toute leur vie, ils se battront comme des soldats, mais mourront comme des enfants.

Ce message s'adresse à tous les Gap, les H&M et les Nike de ce monde.

Croyez-vous qu'il est mieux de forcer des enfants à travailler de façon démesurée, et ce, seulement pour faire des profits et enrichir votre compagnie sur leurs dos affaiblis? «Just Do It.» Do what? Travailler des heures interminables extrêmement sous-payées dans des conditions immondes? Laissez tomber votre crochet pour un «X». Un «X» pour eXploitation, voilà la seule chose à laquelle vous triomphez.

Ce message s'adresse à tous les Salim Chouery, Yves Doyon, Manuel Mansour et Georges Tannous de ce monde.

Vous vendez ces pauvres enfants à de riches salopards qui ne peuvent retenir leur besoin de dominer le petit corps de ces enfants qui n'ont que pour but d'aider leur famille avec le peu d'argent que vous leur jetez, en échange d'actes sexuels qui laisseront des séquelles permanentes telles des ITS et le sida.

Chaque année, 300 000 enfants rejoignent contre leur volonté les forces armées locales.

Un million sont enrôlés dans le commerce du sexe.

Cent millions exécutent des travaux pénibles et dangereux pendant lesquels ils sont gravement mutilés.

Comme l'a déjà dit Victor Hugo, «se laver les mains est bien, mais empêcher de faire couler le sang est mieux».

## Affaire Lola contre Éric

## Aucune cause ne peut faire fi de la vérité

JEAN LAMBERT

Président de la Chambre des notaires du Québec

**D**epuis quelques semaines, l'avocate qui a défendu les intérêts de Lola dans la récente cause relative aux droits des couples vivant en union libre, M<sup>e</sup> Anne-France Goldwater, laisse entendre sur la place publique que les contrats de vie commune n'offrent aucune protection en cas de rupture du couple. La plupart de ces conventions ont été rédigées par les notaires du Québec.

La Chambre des notaires du Québec, à travers sa mission de protection du public, se sent interpellée par ces propos: est-il possible que des milliers de contrats d'union de fait notariés ne soient pas valides?

Depuis plus de 30 ans, en effet, les notaires du Québec proposent à leurs clients qui vivent en

union de fait de signer une convention dans laquelle ils établissent diverses règles gouvernant leurs rapports patrimoniaux.

Ces conventions sont-elles valides? En cas de rupture, un conjoint peut-il légalement contraindre l'autre à respecter sa part des engagements stipulés dans le contrat?

## Conventions légales

La Chambre tient à rassurer le public: ces conventions sont tout à fait légales et susceptibles d'exécution devant les tribunaux. Plusieurs décisions judiciaires ont d'ailleurs reconnu la légalité de ces contrats lors de la rupture de la vie commune de conjoints de fait. L'une d'elles affirme ainsi sans détour la validité de ces conventions (1997, R. D. E., p. 720). En voici le résumé.

Un avocat avait signé une convention reconnaissant son union de fait. En cas de rupture

de la vie commune, il s'engageait à payer une généreuse pension alimentaire à sa conjointe et à partager les biens familiaux de la même façon que si les règles du patrimoine familial s'appliquaient.

Le couple, sans enfant, s'est séparé six ans plus tard. Malgré l'entente, l'avocat a alors refusé de payer la pension alimentaire à laquelle il s'était engagé, au motif que le montant prévu dans le contrat était trop élevé, compte tenu de la brièveté de l'union et de la teneur des normes appliquées par les tribunaux à l'égard de conjoints en rupture de mariage. Il a également refusé le partage des biens familiaux, au motif que, les règles du patrimoine familial étant d'ordre public, elles ne pouvaient s'appliquer qu'aux époux mariés ou unis civilement.

La cour a rejeté ces allégations. Ainsi, bien que supérieure en valeur à ce qu'un tribunal aurait ac-

cordé dans le cas d'un divorce, la pension alimentaire stipulée par contrat devait être versée à madame. De plus, la cour a ordonné le partage du patrimoine familial, au motif que rien dans notre droit n'interdisait qu'un couple non marié, donc non assujéti aux règles du patrimoine familial, s'impose volontairement l'application de ces mêmes règles.

## Que retenir de ce court exposé ?

Qu'une convention signée par des conjoints vivant en union de fait est parfaitement valide et susceptible d'exécution.

Il est déplorable que, dans sa croisade, M<sup>e</sup> Goldwater fasse naître des inquiétudes chez de nombreux couples vivant en union de fait, dans le seul but de provoquer un mouvement d'opinion favorable à la thèse qu'elle défend, par ailleurs tout à fait légitimement.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Émond (commis internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Eilman, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebât (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filon, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Nancy Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

## ACTUALITÉS

## Découverte d'un cousin de l'homme disparu il y a 30 000 ans

JEAN-LOUIS SANTINI

Washington — Le séquençage du génome, à partir d'un os et d'une dent, d'un hominidé éteint il y a 30 000 ans révèle que ce lointain cousin de l'homme, jusque-là inconnu, était apparenté à l'homme de Neandertal et aux ancêtres des habitants de la Nouvelle-Guinée, selon des travaux publiés hier.

Une équipe de recherche internationale menée par l'anthropologue Svante Pääbo, de l'Institut Max-Planck en Allemagne, a pu séquencer le génome nucléaire de cet hominidé disparu il y a au moins 30 000 ans. Cet os et cette dent ont été mis au jour en 2008 dans la caverne Denisova, située dans le sud de la Sibérie.

Les chercheurs ont déterminé qu'il s'agissait d'une femme issue d'un groupe d'hominidés partageant une origine ancienne avec les Néandertaliens, qui a ensuite divergé.

Ces «nouveaux» hominidés, baptisés Denisovans, du nom de la caverne, soulèvent de nou-

velles questions sur les origines de l'homme moderne, estiment ces chercheurs, dont la communication paraît dans la revue britannique *Nature* datée du 23 décembre.

A la différence des Néandertaliens, les Denisovans n'ont pas contribué au patrimoine génétique des Eurasiens modernes. Ils partagent cependant un nombre élevé de variations génétiques avec les populations actuelles de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui pourraient avoir hérité jusqu'à 5 % de gènes de Denisovans dans leur ADN.

Cela laisse penser qu'il y a eu des croisements entre les Denisovans et les ancêtres des Mélanésiens lorsque ces derniers se sont séparés des populations en Eurasie pour émigrer vers l'est.

Mais on ignore quand, où et dans quelle proportion ces croisements se sont produits, relèvent les auteurs de l'étude.

En se basant sur ces nouvelles révélations, les auteurs de ces travaux pensent que les ancêtres des Néandertaliens et des Denisovans sont ve-

nus de l'Afrique il y a environ 500 000 ans.

Les Néandertaliens se sont répandus vers l'ouest, s'installant au Proche-Orient et en Europe, tandis que les Denisovans sont allés vers l'est.

Ils se sont reproduits avec des humains il y a quelque 50 000 ans, quand ces derniers se sont répandus le long des côtes en Asie du Sud.

«Le fait que les Denisovans ont été découverts dans le sud de la Sibérie et ont contribué au patrimoine génétique des populations modernes de la Nouvelle-Guinée montre que la présence de ce groupe pourrait avoir été étendue en Asie depuis la fin du Pléistocène», soit de 400 000 à 50 000 ans avant notre ère, explique David Reich, professeur adjoint à la Faculté de médecine de l'Université Harvard (Massachusetts) et généticien ayant mené l'analyse génétique des populations.

Certains fossiles découverts en Chine, par exemple, ne ressemblent pas à ceux des Néandertaliens, ni à ceux des humains modernes ou d'*Homo erectus*, un ancêtre plus ancien de l'homme.

Ces chercheurs se demandent si ces fossiles pourraient s'apparenter davantage aux Denisovans. Mais, pour le savoir, des fouilles sont prévues en Sibérie dans la zone où ont été découverts l'os du doigt et la dent, afin de découvrir davantage de fossiles de Denisovans.

Ainsi, des comparaisons pourront être faites avec des fossiles d'hominidés mis au jour en Chine, comme le crâne de Dali vieux de 200 000 ans qui a été trouvé en Chine centrale.

Selon Svante Pääbo, «la combinaison du génome de l'homme de Neandertal et de celui du Denisovan révèle la complexité des interactions génétiques entre nos ancêtres et les différents groupes d'hominidés anciens».

Svante Pääbo avait conduit le séquençage de l'homme de Neandertal et révélé en mai des croisements avec des ancêtres de l'humain moderne qui aurait de 1 à 4 % de gènes néandertaliens.

Agence France-Presse

## COUR «Dans un Canada qui est à maints égards plus conservateur que ne l'est le Québec, ce n'est pas rassurant et ça pourrait être lourd de conséquences pour l'avenir», dit le PQ

SUITE DE LA PAGE 1

«l'article 12 autorise implicitement la conclusion d'un contrat de mère porteuse, alors que l'article 541 du Code civil déclare nul un tel contrat».

Autrement dit, en choisissant de confirmer l'article 12, le juge Cromwell a pratiquement signé l'arrêt de mort de l'article 541 du Code civil. Car, dans une cause future, le conflit entre ces deux dispositions sera assurément évoqué par une partie, auquel cas «la règle de la prépondérance des normes fédérales» l'emportera, souligne Eugénie Brouillet, constitutionnaliste et vice-doyenne de la Faculté de droit de l'Université Laval.

## De la procréation assistée à Lola

Interrogé sur le sujet par *Le Devoir* hier, l'ancien ministre libéral Benoît Pelletier a fait la même lecture. Admettant que la chose lui avait échappé de prime abord, il a confirmé: «Effectivement, s'il y avait eu un conflit, c'est l'article 12 de la loi fédérale qui l'emporterait.»

M. Pelletier, comme titulaire du portefeuille des Relations intergouvernementales canadiennes, a lui-même lancé, en 2004, le renvoi à la Cour d'appel contre la loi fédérale sur la procréation. «Bien que nous privilégions la voie de la négociation avec le gouvernement fédéral, [...] le gouvernement du Québec n'hésitera pas à aller devant les tribunaux pour défendre ses compétences, lorsque le Parlement fédéral adoptera des lois qui empiètent sur les compétences provinciales. Un débat juridique serein est préférable à un débat politique stérile qui s'éternise», écrivait-il à l'époque dans un communiqué.

Animé d'un enthousiasme modéré après une première lecture de la décision, en matinée, le constitutionnaliste de l'Université d'Ottawa se montrait plus sombre vers 17 heures hier: «La cour a voulu couper la poire en deux. Est-ce qu'elle n'aurait pas dû simplement rattacher tout cela [la

procréation assistée] à la compétence des provinces en matière de santé? Moi, c'est sûr que c'est le point de vue que je soutenais.» Il s'est dit surpris de voir la cour se lancer dans des distinctions subtiles dans lesquelles elle se trouve à associer, par exemple, «des remboursements de frais à des questions éthiques». Tout cela pour rattacher des portions de la loi au droit criminel.

M. Pelletier a signé ces jours-ci, dans le quotidien *Le Droit*, une chronique sur l'affaire Lola, cette requête de la conjointe d'un milliardaire qui pourrait bien créer, en Cour suprême, un autre trou dans le Code civil: «Tout cela est dommage, car le droit civil est un des joyaux de la spécificité québécoise. En effet, le Québec est le seul endroit au Canada où le droit privé est de tradition civiliste. Dans les autres provinces et au fédéral, c'est la common law qui s'applique. Ne serait-ce qu'en raison du caractère unique du droit civil québécois et de son rôle-clé dans l'identité du Québec, les tribunaux devraient se montrer très hésitants avant d'invalidier les choix du législateur en pareille matière. Quant aux Québécois eux-mêmes, s'ils souhaitent que le droit civil soit modifié, c'est vers l'Assemblée nationale, plutôt que les cours de justice, qu'ils devraient se tourner.»

Eugénie Brouillet ajoute que, en matière de procréation assistée, la décision rendue hier fera que, dorénavant, la notion de «consentement» incluse dans la loi fédérale l'emportera sur celle explicitée dans les articles 10 à 25 du Code civil.

A l'intention des médias qui ont parlé de «victoire du Québec» dans ce dossier, Mme Brouillet a donc tenu à formuler quelques bémols: «Si c'est une victoire, c'est une victoire à l'arraché et incomplète.» Elle souligne que, s'il y a une «certaine conservation» de la compétence des provinces en matière de santé, pourtant clairement inscrite dans l'acte constitutionnel de 1867, le jugement prépare peut-être des lendemains piégés. En plus des

trous dans le Code civil, elle fait remarquer qu'«il y a quand même quatre juges qui ont conclu à la validité de l'ensemble des dispositions fédérales en invoquant une conception très large du droit criminel, laquelle concorde avec de récentes décisions de la cour».

## Bolduc satisfait, Normandeau absente

C'est le ministre de la Santé qui a été chargé de réagir au jugement, au nom du gouvernement Charest. «Nous sommes satisfaits de la décision de la Cour suprême de maintenir les lois telles qu'elles sont au Québec», a-t-il déclaré de manière surprenante, insistant sur le fait que le nouveau programme de remboursement des fécondations in vitro «était maintenu». M. Bolduc a refusé de répondre aux questions sur le Code civil: «On va laisser commenter les experts et mon collègue [de la Justice, Jean-Marc Fournier] à ce niveau-là», a-t-il dit, visiblement mal à l'aise.

Le Parti québécois, quant à lui, a souligné qu'il fallait «garder un œil très critique sur ce jugement», a commenté son porte-parole en matière de relations intergouvernementales, Bernard Drainville. Les passages sur la nécessité qu'«Otawa réglemente la «moralité» inquiètent le député péquiste: «Dans un Canada qui est à maints égards plus conservateur que ne l'est le Québec, ce n'est pas rassurant et ça pourrait être lourd de conséquences pour l'avenir», a-t-il fait valoir. Le député a par ailleurs commenté en ces termes l'absence de réaction de la ministre des Relations intergouvernementales, Nathalie Normandeau: «C'est une autre preuve que sa nomination au ministère des Relations intergouvernementales est un secret bien gardé.»

Le Devoir

Le jugement complet est disponible au <http://sc.lcxum.umontreal.ca/fr/2010/2010csc61/2010csc61.html> 5730



Laurent Gbagbo

AGENCE FRANCE-PRESSE

## ONU

SUITE DE LA PAGE 1

que l'institution avait gelé ses financements à la Côte d'Ivoire.

La «stratégie de partenariat pays» de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire prévoit environ 575 millions de dollars de financements pour la période 2009-2013, selon le site Internet de l'institution.

L'Union européenne et les États-Unis ont de leur côté imposé des sanctions à Laurent Gbagbo et à ses proches pour tenter de l'amener à céder le pouvoir.

Les États-Unis, la France et les pays d'Afrique de l'Ouest discutent d'un renforcement du contingent des Casques bleus en Côte d'Ivoire, a par ailleurs déclaré hier le porte-parole du département d'État américain, P. J. Crowley.

L'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) dispose déjà d'un contingent de 10 000 hommes, tandis que la France a déployé 900 soldats d'élite dans son ancienne colonie.

«Nous avons pour le moment de simples discussions sur qui pourrait contribuer à envoyer des soldats et sur la façon d'augmenter la force de maintien de la paix des Nations unies. Des décisions doivent être prises à ce sujet, ce qui n'est pas encore le cas, a dit M. Crowley lors d'un point de presse. Ces renforts seraient un nouveau moyen d'adresser un message clair au président Gbagbo.»

A propos de ce dernier, le porte-parole de la diplomatie américaine a déclaré: «On ne peut pas exclure qu'il puisse à un moment donné défier la présence de la force [de l'ONU] en y opposant sa sienne. Nous voulons espérer qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à la force, mais nous reconnaissons par là l'intérêt d'avoir des soldats de la paix sur place.»

«Le président Gbagbo doit accepter les résultats de l'élection présidentielle», a rappelé M. Crowley. De notre point de vue, ceci n'est pas négociable.»

Sur le terrain, Guillaume Soro, le premier ministre d'Alassane Ouattara, a appelé hier le Conseil de sécurité des Nations unies à envisager la force pour contraindre Laurent Gbagbo à quitter le pouvoir.

Il a estimé que Laurent Gbagbo avait «sorti les chars» et que «200 personnes [étaient] tombées sous les balles de mercenaires libériens et angolais» depuis le début de la crise. Le président sortant s'en tient pour sa part à 20 morts.

A l'issue du second tour de la présidentielle du 28 novembre, Alassane Ouattara a été désigné vainqueur avec 54,10 % des voix face au président sortant Laurent Gbagbo par la Commission électorale indépendante. Mais le Conseil constitutionnel, acquis à M. Gbagbo, a invalidé ces résultats pourtant certifiés par l'ONU et proclamé la victoire du président sortant, qui se maintient depuis au pouvoir.

Le Devoir

Avec l'Agence France-Presse et Reuters

## REVENU

SUITE DE LA PAGE 1

l'objet d'une vérification. Cette mention fait en sorte que les enquêteurs de l'ARC se concentrent sur d'autres entreprises lors des années suivantes afin d'éviter de toujours fouiller aux mêmes endroits. Ainsi, les entrepreneurs pouvaient continuer leur petit manège d'évasion fiscale sans s'inquiéter.

«De cette manière-là, on peut fermer le dossier pour les années qui ont été vérifiées. Et, pour l'avenir, ça donne un break à l'entreprise pour un, deux ou trois ans», a expliqué une source qui a requis l'anonymat pour pouvoir parler librement.

Nos informations indiquent que les fonctionnaires de l'ARC impliqués dans le stratagème touchaient un pot-de-vin substantiel de l'entreprise pour chaque vérification de complaisance. «Si les enquêteurs au dossier sont corrompus, l'entreprise s'assure d'une tranquillité pour un certain nombre d'années. On achète une vérification de complaisance pour acheter la sécurité», explique une source près du dossier.

Il a été impossible de savoir combien d'entreprises ont bénéficié de vérifications de complaisance, mais nos sources parlent de plusieurs cas au fil des années.

Depuis deux ans, six employés de l'Agence du revenu du Canada au bureau de Montréal ont été congédiés, et trois autres, suspendus sans solde. L'enquête administrative interne est toujours en cours. De plus, le 10 décembre dernier, dans des circonstances nébuleuses, le directeur adjoint des vérifications de l'ARC à Montréal, André Saint-Amand, a été tabassé dans un stationnement à la sortie du party de Noël de bureau. Aucun suspect n'a été arrêté.

À l'ARC, on refuse de confirmer ou d'infirmer les informations obtenues par *Le Devoir*. «Puisque

les enquêtes administratives sont toujours en cours, il serait prématuré que nous fassions d'autres commentaires sur la validité ou la nature des allégations», a soutenu Noël Carisse, directeur adjoint des relations avec les médias à l'ARC.

## Les origines de l'enquête interne

L'enquête interne de l'ARC pour dénicher les fonctionnaires impliqués a commencé le 31 décembre 2008, mais les premiers indices remontent à il y a un an.

Les enquêteurs de l'opération antimafia Colisée, menée par la Gendarmerie royale du Canada — et qui a abouti à des arrestations en novembre 2008 — ont prévenu l'ARC que des employés de l'Agence aidaient des entreprises à frauder le fisc.

C'est l'entreprise à numéro 3703436 Canada Inc. (aujourd'hui radiée) appartenant à l'entrepreneur Francesco Bruno qui a déclenché les soupçons. Deux des six fonctionnaires de l'ARC congédiés, Antonio Girardi et Adriano Furgiuele, auraient organisé une vérification de complaisance de cette entreprise. Les deux hommes étaient des chefs d'équipe à la division des vérifications au bureau montréalais de l'ARC. Ils ont été congédiés en décembre 2009 dans la foulée de l'enquête interne.

La compagnie 3703436 Canada Inc. était une coquille vide qui servait uniquement à émettre de fausses factures à des entrepreneurs en construction, leur permettant ainsi de faire baisser artificiellement leur chiffre d'affaires et d'éviter de payer des impôts.

L'entreprise 3703436 Canada Inc. a notamment fourni de fausses factures d'une valeur de deux millions de dollars à Simard-Beaudry, propriété de l'homme d'affaires Tony Accurso. Une information qui se retrouve dans les documents judiciaires déposés en preuve le 7 décembre dernier au palais de justice de Laval, dans la cause qui opposait l'ARC à Constructions Louisbourg et Simard-Beaudry, deux entreprises d'Accurso. Les deux compa-

gnies ont plaidé coupables à des accusations de fraude fiscale totalisant 4,13 millions de dollars.

Francesco Bruno et son entreprise 3703436 Canada Inc. ont attiré l'attention de la GRC parce que M. Bruno est également propriétaire de B. T. Céramiques. Cette société a ses bureaux dans un immeuble du boulevard Henri-Bourassa, à Anjou, appartenant à Libertina Rizzuto, la fille du chef présumé de la mafia montréalaise, Vito Rizzuto, actuellement derrière les barreaux aux États-Unis. Le beau-frère de Vito, Paolo Renda, enlevé le printemps dernier et jamais retrouvé, est aussi propriétaire de l'immeuble. Renda est le bras droit de Nicolò Rizzuto, le parrain présumé de la mafia, assassiné le mois dernier.

## Des liens de famille

Francesco Bruno est le cousin d'Adriano Furgiuele, l'ex-chef d'équipe à l'ARC qui a organisé la vérification de complaisance de l'entreprise 3703436 Canada Inc.

Adriano Furgiuele, son frère Marcello Furgiuele et Antonio Girardi ont également aidé à mettre sur pied la firme de consultants Delvex. Le président était Marcello Furgiuele. La GRC a fait une perquisition chez Delvex le 29 juillet dernier.

Selon les documents déposés en cour au mois d'août par la GRC, Delvex aurait aidé trois entreprises du milieu de la construction à réclamer injustement 600 000 \$ en crédits d'impôt. Il s'agirait des entreprises Constructions Louisbourg, B. T. Céramiques et Ventilex Inc.

Dans une autre affaire, le Bureau de la concurrence du Canada a d'ailleurs déposé des accusations criminelles mardi dernier contre plusieurs entreprises de climatisation et de ventilation de la région de Montréal qui auraient truqué les appels d'offres afin de se partager le marché et ainsi de gonfler les prix. Parmi les entreprises épinglées par le Bureau de la concurrence se trouve Ventilex Inc.

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

*Le Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par *Le Devoir Inc.* dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Braut, St-Jovier de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390